

Image not found or type unknown



## Païement du préavis licenciement

Par **fat1805**, le **01/04/2016** à **23:04**

Bonsoir,

J'aurais besoin d'un éclaircissement svp je suis depuis le 19 mars en préavis de licenciement dispensée par mon employeur, après deux ans d'ancienneté il estime que je n'ai droit qu'à un mois au lieu de deux alors que la convention collective est claire et stipule deux mois.

Toujours est-il que j'aimerais vous demander si je vais recevoir ma paye tous les mois ou si celui ci n'est pas tenu de me payer tout le mois de mars et attendre le 18 avril pour tout me payer solde tout compte et préavis inclus. Merci de votre attention.

Par **P.M.**, le **01/04/2016** à **23:43**

Bonjour,

L'employeur doit normalement vous indemniser le préavis qu'il vous dispense d'effectuer tous les mois à la date habituelle de la paie...